MAIRIE DE LABLACHÈRE

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 06 OCTOBRE 2026

Nombre de membres

- Afférents au C.M. :19
- En exercice : 19
- Nombre de présents : 15
- Nombre de votants : 18

L'an deux mille vingt-six, le six octobre à 19 h 00, les membres du conseil municipal de la commune de Lablachère se sont réunis salle du conseil municipal, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire Monsieur Jean-François DEMARIA conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Présents : Jean-François DEMARIA, Julien DELMASURE, Martine TILLAY, Christiane ROCHEDIX, Denis CARON, Marie MONNIER, Pédro ALVES, Cédric LATOURRE, Sylvaine MATHIEU, Séverine TROUILLAS, Sarah VALETTE, Joël BOISSIN, Marjorie GERMAIN, Béatrice FRANCOU, Daniel MAYET.

Excusés : Patrick DOMERGUE, Alain VIGOUROUX, Corinne LARCHER.

Absente : Sophie COUILLET.

Procurations : Patrick DOMERGUE donne pouvoir à Jean-François DEMARIA, Alain VIGOUROUX donne pouvoir à Cédric LATOURRE, Corinne LARCHER donne pouvoir à Béatrice FRANCOU.

Le quorum étant atteint, M. Le Maire ouvre la séance.

Mme Séverine TROUILLAS a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 27 août 2026
- Révision du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) – sectorisation et télégestion des infrastructures d'eau potable
- Révision du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA)
- Travaux sur station d'épuration et postes de relevage

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente et du 27 août 2026

Le procès-verbal du conseil municipal du 27 août 2026 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur MAYET revient sur les adresses mails pour chaque élu en dehors des adresses mails personnelles, d'après ses recherches le coût n'est pas si énorme que ça (52€ par an). Madame MONNIER répond que ce coût est pour 20 adresses mails qui sont déjà toutes distribuées et Monsieur le Maire a décidé que ces adresses mails @lablachere.fr sont réservées aux adjoints et personnels de Mairie, les conseillers municipaux n'en n'ont pas, ils utilisent leurs adresses mails personnelles.

Monsieur DELMASURE nous informe que le professeur du jeune alternant en CAP paysagiste, est venu faire sa visite de rentrée scolaire. Pas d'inquiétude à ce sujet, tout se passe bien.

- Révision du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) – sectorisation et télégestion des infrastructures d'eau potable

Objet : Révision du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable et sectorisation et télégestion des infrastructures d'eau potable- N° 2026100601

Monsieur Le Maire rappelle aux élus que la commune de Lablachère a fait réaliser son schéma directeur d'eau potable en 2010, complété en 2020 par une étude de faisabilité des différents scénarios d'alimentation en eau potable de la commune, un inventaire patrimonial (création du SIG-aep) et mise à jour du diagnostic des réseaux d'eau potable. La commune a réalisé une partie du programme hiérarchisé de travaux défini dans le cadre de ces études.

Aujourd'hui, d'autres priorités apparaissent et le programme des travaux défini 2020 ne répond plus aux besoins actuels de la commune.

Le Maire propose donc de lancer la révision du schéma directeur d'eau potable afin de répondre aux nouvelles problématiques existantes et mettre à jour le programme hiérarchisé des travaux.

Dans le cadre de cette étude, il propose de compléter les équipements de télésurveillance afin d'améliorer le diagnostic permanent, optimiser les recherches de fuites et disposer de mesures complémentaires nécessaires à l'étude du SDAEP.

Le montant global des dépenses est estimé à 147 831,50 €HT, soit 177 397,80 €TTC.

L'étude peut bénéficier de subventions de du Département et de l'Agence de l'Eau.

Le Maire présente à l'assemblée les dossiers de demande de subventions pour la révision du SDAEP :

Dossier de demande de subventions auprès du Département :

Le Maire rappelle que cette opération est éligible au titre du PLAN EAU 2026. Un dossier unique sera déposé pour un montant total des dépenses estimé à 147 831,50 €HT.

Dossier de demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau :

La demande est scindée en deux dossiers :

- Travaux de sectorisation et télégestion des infrastructures d'eau potable pour un montant de dépenses estimé à 92 831,50 €HT
- Révision du SDAEP pour un montant de dépenses estimé à 55 000 €HT

Le plan de financement proposé est le suivant :

		€HT
MONTANT TOTAL DE L'OPERATION €HT		147 831,50 €
Subventions Agence de l'Eau	70%	103 482,05 €
Subventions Département	10%	14 783,15 €
Reste à charge de la collectivité	20%	29 566,30 €

Après en avoir délibéré, à 3 voix contre (Béatrice FRANCOU, Corinne LARCHER, Daniel MAYET), 0 abstention, 15 voix pour, le Conseil Municipal,

- APPROUVE et ADOPTE les dossiers de demande de subventions pour un montant total des dépenses estimé à 147 831,50 €HT, soit 177 397,80 €TTC ;
- SOLLICITE les aides maximales auprès du Département (PLAN EAU 2026) et de l'Agence de l'Eau pour la réalisation de ces opérations ;
- APPROUVE le plan de financement proposé ;
- SOLLICITE une dérogation pour démarrer ces opérations sans attendre la notification de la décision d'aides ;
- DONNE pouvoir au Maire pour exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré en séance

Monsieur MAYET aurait aimé avoir le Schéma Directeur de 2010 afin de pouvoir délibérer dans cette instance, et demande un report du sujet au vu de l'absence de Monsieur DOMERGUE.

Monsieur Le MAIRE répond qu'il aurait dû demander ces documents ou venir les consulter en Mairie avant le conseil de ce soir, que le département délibère le 08 octobre et que le report nous ferait perdre les subventions demandées pour ce dossier.

Monsieur MAYET aurait aimé que la commission sur l'eau puisse se réunir avant cette réunion afin de poser leurs questions.

Madame FRANCOU demande quels sont les axes de la commune sur le dossier de l'EAU ?

Monsieur Le Maire rappelle que ces axes ont déjà été donné :

*Réservoir à refaire

*Traitement des eaux corrosives

*Prise d'eau avec le SISPEC

*Changement des canalisations de 1936 qui donnent des problèmes « d'eaux rouges »

Pour l'assainissement ; passage de caméra pour agir sur les réseaux.

La commission de l'eau se réunira bientôt pour travailler sur l'élaboration d'un règlement de l'eau et de l'assainissement.

L'eau est un sujet important et vital sur lequel les collectivités (CDC, EPTB, MAIRIE...) devront travailler dans les années à venir.

- Révision du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA)

Objet : Révision du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) - N°2026100602

Monsieur Le Maire rappelle aux élus que la commune de Lablachère a fait réaliser son schéma directeur d'assainissement en 2018. La commune a réalisé une partie des travaux préconisés par le SDA de 2018.

Aujourd'hui, d'autres priorités apparaissent et le programme des travaux défini 2018 ne répond plus aux besoins actuels de la commune.

Le Maire propose donc de lancer la révision du schéma directeur d'assainissement afin de répondre aux nouvelles problématiques existantes et mettre à jour le programme hiérarchisé des travaux.

Le montant global des dépenses est estimé à 110 000,00 €HT, soit 132 000,00 €TTC.

L'étude peut bénéficier de subventions du Département et de l'Agence de l'Eau.

Le Maire présente à l'assemblée le dossier de demande de subventions pour la révision du SDA.

Le plan de financement proposé est le suivant :

		€HT
MONTANT TOTAL DE L'OPERATION €HT		110 000,00 €
Subventions Agence de l'Eau	70%	77 000,00 €
Subventions Département	10%	11 000,00 €
Reste à charge de la collectivité	20%	22 000,00 €

Après en avoir délibéré, à 3 voix contre (Béatrice FRANCOU, Corinne LARCHER, Daniel MAYET), 0 abstention, 15 voix pour, le Conseil Municipal,

- APPROUVE et ADOPTE le dossier de demande de subventions pour un montant total des dépenses estimé à 110 000,00 €HT, soit 132 000,00 €TTC ;
- SOLLICITE les aides maximales auprès du Département (Atout ruralité) et de l'Agence de l'Eau pour la réalisation de cette opération ;
- APPROUVE le plan de financement proposé ;
- SOLLICITE une dérogation pour démarrer cette opération sans attendre la notification de la décision d'aides ;
- DONNE pouvoir au Maire pour exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré en séance

- Travaux sur station d'épuration et postes de relevage

Objet : Travaux sur station d'épuration et postes de relevage- N° 20261003

Monsieur Le Maire rappelle aux élus que la commune de Lablachère a fait réaliser son schéma directeur d'assainissement en 2018. La commune a réalisé une partie des travaux préconisés par le SDA de 2018.

Aujourd'hui, d'autres priorités apparaissent et le programme des travaux défini 2018 ne répond plus aux besoins actuels de la commune.

Pour permettre de disposer de données essentielles à la réalisation du schéma directeur d'assainissement, le Maire propose d'effectuer des travaux sur la station d'épuration et les deux postes de relevage

Le montant global des dépenses est estimé à 39 848,00 €HT, soit 47 817,60 €TTC.

L'étude peut bénéficier de subventions de du Département et de l'Agence de l'Eau.

Le Maire présente à l'assemblée le dossier de demande de subventions pour les travaux à la station d'épuration et aux deux postes de relevage.

Dossier de demande de subventions auprès du Département :

Un dossier unique sera déposé pour un montant total des dépenses estimé à 39 848,00 €HT.

Dossier de demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau :

La demande est scindée en deux dossiers :

- Travaux station d'épuration pour un montant de dépenses estimé à 20 023,00 €HT
- Travaux sur les deux postes de relevage pour un montant de dépenses estimé à 19 825,0 €HT

Le plan de financement proposé est le suivant :

		€HT
MONTANT TOTAL DE L'OPERATION €HT		39 848,00 €
Subventions Agence de l'Eau	35%	13 947,00 €
Subventions Département	40%	15 939,00 €
Reste à charge de la collectivité	25%	9 962,00 €

Après en avoir délibéré, à 3 voix contre (Béatrice FRANCOU, Corinne LARCHER, Daniel MAYET), 0 abstention, 15 voix pour, le Conseil Municipal,

- APPROUVE et ADOPTE le dossier de demande de subventions pour un montant total des dépenses estimé à 39 848,00 €HT, soit 47 817,60 €TTC ;
- SOLLICITE les aides maximales auprès du Département (Atout ruralité) et de l'Agence de l'Eau pour la réalisation de cette opération ;
- APPROUVE le plan de financement proposé ;
- SOLLICITE une dérogation pour démarrer cette opération sans attendre la notification de la décision d'aides ;
- DONNE pouvoir au Maire pour exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré en séance

Monsieur MAYET et Madame FRANCOU expliquent que les contres sont donnés pour les raisons suivantes : la commission de l'eau ne s'est pas réunie, les habitants ne sont pas assez impliqués, on ne peut pas s'appuyer que sur de la technique mais il faut expliquer les choses, il faudrait des instances participatives qui donnent leur avis.

Questions et informations diverses :

- Réponse de Monsieur MAYET à Monsieur DOMERGUE sur leur manière d'agir s'il avait été à la place de Monsieur DOMERGUE lors des problèmes sur les réseaux du mois d'août dernier.

Monsieur MAYET répond qu'ils auraient aimé être à sa place mais qu'ils ont perdu les élections.

- Infos des commissions :

*Commissions Voirie-SDEA-TE07 : Julien DELMASURE

- Le reprofilage programmé des 5 voies communales est terminé.
- Visite du TE07 pour étude et chiffrage de l'éclairage public espace Julienne Marcy et flèche de l'église.
- Visite du SDEA pour étude et chiffrage : création d'un système de climatisation école publique ; aménagement rue Charles Tourrel ; réhabilitation ancienne caserne et ancienne école.
- Réunion à l'école pour présentation du projet de végétalisation en régie de la cour et de ses abords.
- Explication du futur élargissement de la chaussée au droit d'une courbe longeant la voie douce.

*Question de Monsieur MAYET sur la zone du Varlet.

Réponse de Sarah VALETTE.

Une extension de la zone du Varlet est prévue depuis de nombreuses années. Les parcelles en zone AUi du PLUI sur lesquelles sont prévues l'extension de la zone appartiennent à la CDC et à un privé. Une étude « 4 saisons » a été réalisée. Mme LIOUTIER (technicienne de la Communauté de commune en charge de ce dossier) travaille sur le sujet.
Une demande dérogatoire relative à la protection des espèces protégées va être déposée avec de la compensation. Il y a une problématique entre conciliation de la protection des espèces protégées présentes sur le site et le développement économique du territoire et de la zone artisanale (bassin d'emploi important pour notre commune et les alentours).
Il y a une forte demande de terrain (notamment pour de l'artisanat lourd, tel que fléché sur cette zone artisanale), cela occasionne des difficultés pour les artisans et entrepreneurs qui souhaitent créer ou développer des activités et être en conformité avec la réglementation en matière d'urbanisme.

*Commission biodiversité CDC : Sarah VALETTE

Nous allons devoir voter lors du prochain conseil la participation de la commune dans le financement de la politique biodiversité de la CDC (engagement de 1.500€ par an sur 4 ans), ainsi que le maintien de la participation de la commune dans le programme ABC Biodiversité. Les éléments nécessaires à cette prise de décision vont être communiqués par mail.

Samedi 03 octobre a eu lieu l'inauguration du sentier pédagogique du Moulin Dupuy. Je vous invite à aller vous y balader.

*Commission Mobilité CDC : Béatrice FRANCOU

Inauguration de la voie douce entre le collège de Joyeuse et la cave de Lablachère fin novembre.

- La poste de Lablachère : une rencontre est prévue ce jeudi 13h avec M. Richet le Directeur Régional.

- Centre Médical de Joyeuse, 3 médecins sont sur le départ pour des raisons familiales ou autre, des recrutements sont lancés.

- Changement des compteurs d'eau dans le village : Les vieux compteurs d'eau sont en cours de changement par les agents de la commune, c'est un renouvellement qui intervient normalement tous les 10 à 12 ans.

- Octobre Rose : Les associations de Lablachère n'y participent pas cette année, Monsieur Caron explique que les associations ont été sollicitées mais que le manque de bénévole se fait ressentir dans ces moments-là. Certains habitants expriment leur déception.

- Signalisation d'une odeur d'égout régulière chez les habitants rue Joseph Blanc :

  Monsieur Le Maire va en informer les équipes, et voir les éventuelles possibilités de mettre des clapets, ou des systèmes de ventilation.

- Monsieur MAYET demande le nombre d'élève de l'école privé de Lablachère :

  Madame ROCHEDIX répond qu'il y a actuellement 77 enfants et que l'effectif est en baisse.

- Présence de nombreux Sangliers sur la commune :

  Des Jardins privés sont dévastés, notamment secteur Beauzonnet.
  Les chasseurs seront informés par les élus.

La séance est clôturée à 20 heures 30,

La secrétaire de séance,
Madame Séverine TROUILLAS

Le Maire,
Monsieur Jean-François DEMARIA

MAIRIE DE LA BLACHERE
ARDECHE